

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 17 janvier 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 22

Étaient présents : Sonia GINDREAU (pouvoir de Maryline GIRAUD), Céline PAOLI (pouvoir d'Yvette NANINCK), Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON (pouvoir de Grégory BLUTEAU), Rosane POLIDORI (pouvoir de Catherine BESNARD), Dominique BOCQUET, Aline GRONDIN, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Jean-Paul RABILLER, Huguette VANHAUTE (pouvoir de Romain TRICOIRE), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Maryline GIRAUD	procuration à	Sonia GINDREAU.
Yvette NANINCK	procuration à	Céline PAOLI.
Grégory BLUTEAU	procuration à	Olivier VRIGNON.
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Romain TRICOIRE	procuration à	Huguette VANHAUTE.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.
Gérard BOURON.		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Jean-Paul RABILLER.**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 (p. 2)
- 25-01-001 : AUTRES INSTANCES REPRESENTATIVES – Adhésion à l'Association Géo Vendée – Désignation d'un représentant titulaire et suppléant (p. 2)
- 25-01-002 : INTERCOMMUNALITE – Composition de commissions intercommunales (p. 3)
- 25-01-003 : PERSONNEL – Création de postes – Mise à jour du tableau des effectifs (p. 4)
- 25-01-004 : PERSONNEL – Ouverture de postes saisonniers (p. 5)
- 25-01-005 : FINANCES – Aménagement de la rue de la République et des Frères Lumière – Demande de subvention au Conseil Départemental (p. 6)
- Relevés de décisions de Madame le Maire en application des délégations confiées

par le Conseil Municipal (p. 7)

- Questions diverses (p. 8)

Madame le Maire ouvre la séance à 20h34.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre dernier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

25-01-001 : AUTRES INSTANCES REPRESENTATIVES – ADHESION A L'ASSOCIATION GEO VENDEE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT

Madame le Maire rappelle que l'association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SyDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la première application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1^{er} juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SyDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Les missions du GIP Géo Vendée seront les suivantes :

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...)

- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, prend acte de la nécessité de devenir adhérent de l'association Géo Vendée en vue de participer à l'assemblée générale de l'association décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

Madame le Maire indique qu'elle a reçu deux candidatures pour le poste de membre titulaire : il s'agit de Monsieur HERB et de Monsieur REMAUD.

Monsieur REMAUD indique qu'il est prêt à prendre le poste de suppléant.

Monsieur HERB quant à lui précise qu'il souhaite uniquement occuper le poste de titulaire et non celui de suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** la Commune à devenir adhérente à l'Association Géo Vendée,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Jean HERB, titulaire et à Monsieur Karl REMAUD, suppléant, aux fins de représenter la Commune de Jard sur Mer lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire aux fins de signer la convention constitutive du GIP,
- **DESIGNE** en tant en tant que représentant de la Commune de Jard sur Mer Monsieur Jean HERB titulaire, et Monsieur Karl REMAUD, suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

25-01-002 : INTERCOMMUNALITE – COMPOSITION DE COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Madame le Maire rappelle qu'à la suite du décès de Monsieur Thierry BENOITEAU, il convient de procéder à la reconstitution de la commission intercommunale des Finances et de la commission intercommunale de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité.

Jusqu'à présent, la commission Finances était composée de la manière suivante :
Titulaires :

— M. Thierry BENOITEAU

Suppléants :

- Mme Martine MARETTE

La commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité était composée de la manière suivante :

Titulaires :

— M. Thierry BENOITEAU

Suppléants :

- M. Jean HERB

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** Madame Céline PAOLI en tant que titulaire pour siéger au sein de la commission intercommunale des Finances.
- **DESIGNE** Monsieur Karl REMAUD en tant que titulaire pour siéger au sein de la commission intercommunale de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

25-01-003 : PERSONNEL – CREATIONS DE POSTES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Annexe 1 : Tableau des effectifs

Madame le Maire prend la parole.

Considérant que Madame le Maire soumet une proposition de modification du tableau des effectifs. Cette modification permet la création de 3 postes vacants en vue des avancements de grades à venir au cours de l'année 2025.

Considérant que Madame le Maire rappelle que par délibération du 26 août 2021, le Conseil Municipal a fixé le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

Considérant qu'il est proposé les modifications suivantes :

- La création **de deux postes d'agent de maîtrise principaux à temps complet,**
- La création **d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.**

Considérant que les postes qui deviendront vacants après les nominations par avancement de grade seront supprimés en fin d'année.

Madame LIEVOUX demande si cette proposition de délibération correspond à la progression normale de carrière des agents.

Madame le Maire précise que c'est le cas. Après avoir été nommé agent de maîtrise, ils ont désormais l'ancienneté pour pouvoir être agents de maîtrise principaux. Elle ajoute que l'avancement de grade à 100 % avait été approuvé lors de la mise en place des lignes directrices de gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

25-01-004 : PERSONNEL – OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS

Madame le Maire explique qu'en vue de la saison estivale 2025, il est proposé au Conseil Municipal, la création des emplois saisonniers suivants :

- **SERVICES TECHNIQUES :**

Service Propreté : Nettoyage des rues, plages et du mobilier urbain

Deux adjoints techniques à 26 heures par semaine, du 30 juin au 31 août 2025, rémunérés sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366 ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10^{ème} du salaire brut.

Service Espace verts :

Un adjoint technique à temps complet du 17 mars au 29 août 2025 rémunéré sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366.

- **NAVETTE :**

Deux adjoints techniques à raison de 30 heures hebdomadaires du 27 juin au 31 août 2025 rémunérés sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366, ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10^{ème} du salaire brut.

- **ANIMATION :**

Un animateur à raison de 30 heures hebdomadaires du 4 juillet au 25 août 2025 rémunéré sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366, ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10^{ème} du salaire brut.

Madame le Maire propose de créer un poste supplémentaire qui sera affecté au service Voirie :

Service Propreté urbaine : Portes-sacs, tri, nettoyage des conteneurs...

Un adjoint technique à 24 heures par semaine, du 30 juin au 31 août 2025, rémunéré sur la base de l'indice brut 367 – indice majoré 366 ainsi qu'une indemnité de congés payés égale à 1/10^{ème} du salaire brut.

Elle précise que ce poste permettra d'apporter un soutien logistique dans le cadre de la préparation matérielle des animations estivales.

Le Conseil Municipal est favorable pour la création de ce poste.

Madame LIEVOUX demande quelles sont les missions dédiées au poste d'animateur.

Madame le Maire et Monsieur OYSELLET précisent que ce poste saisonnier est proposé à l'ouverture pour la troisième année. Il permet de proposer davantage d'animations sportives pendant la saison estivale. La personne recrutée interviendra en renfort de Monsieur Théo MOUSSU mais uniquement sur les animations sportives.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **VALIDE** les recrutements saisonniers proposés ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

25-01-005 : FINANCES – AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VRIGNON.

Vu la délibération n°24-11-072 du 14 novembre 2024 relative à la validation du projet d'aménagement des rues de la République et des Frères Lumière,

Vu la délibération n°24-12-096 du 19 décembre 2024 relative à l'attribution du marché de travaux,

Vu la délibération n°24-12-098 du 19 décembre 2024 relative à la demande de soutien financier à solliciter auprès de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral dans le cadre d'un fonds de concours intercommunal.

Par courriel en date du 17 décembre dernier, Vendée Grand Littoral nous a informés que le Conseil Départemental peut soutenir ce type d'aménagement dans le cadre du « Programme Départemental Logement et Aménagement ».

Le Conseil Départemental fixe son soutien à 20 % pour un montant maximal de 200 000 € HT.

Considérant que le coût de l'aménagement de la rue de la République s'élève à 312 895.45 € HT.

Madame LIEVOUX demande quel sera le montant de la subvention allouée.

Madame le Maire et Madame PAOLI précisent que la subvention pouvant être allouée sera d'un maximum de 20 % du coût des travaux sous réserve des différents postes de travaux retenus par le Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental un soutien financier dans le cadre de l'aménagement de la rue de la République.
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toute démarche utile à ce dossier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

RELEVÉS DE DÉCISIONS DE MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS CONFIÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Références	Objet	Fournisseur	Montant € TTC
2024/07081	Plomberie-Chauffage aménagement du garage de l'école en logement	Roblin-Debrune	15 310.19 €
2024/07082	Travaux carrelage et chape pour la transformation du garage de l'école en logement	Barbeau	6 148.08 €
2024/07085	Contrat d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance 2025	ARIMA Consultants	2 400.00 €
2024/07089	Stock Peinture CTM	Zolpan Centre Est	730.80 €
2024/07093	Ustensiles de cuisine restaurant scolaire	Ouestotel	666.72 €
2024/07095	Concert du 15/08/25 Fête de la Mer	Orchestre Cocktail	2 500.00 €
2024/07098	Branchement eau potable aménagement garage école	Veolia Eau	1 277.40 €
2024/07100	Convention installation fibre optique logement garage école	Vendée Numérique	3 070.69 €
2024/07101	Contribution 2025 des collectivités au budget du SDIS	SDIS de Vendée	84 336.80 €
2024/07102	Cabines pour sanitaires de La Mine	Comepal SAS	1 714.41 €
2025/0001	Révision Karcher et Lance	Rondeau-Vacquier	665.21 €
2025/0004	Carburant Fut aspen 2 tonnes	Equip Jardin Atlantic	916.20 €
2025/0007	Engrais pour stade	Echo Vert Distribution	5 658.58 €
2025/0008	Interventions sur les espaces verts du territoire communal	Contact Chantiers	19 943.92 €

2025/0015	Raccordement pour lotissement La Davière	Enedis	3 361.63 €
2025/0016	Fibre optique pour lotissement La Davière	SAS Solutel	11 928.00 €
2025/0017	Réalisation des accès aux parcelles lotissement La Davière	Colas Centre Ouest	11 111.39 €
2025/0018	Desserte en eau potable lotissement La Davière	Vendée Eau	4 622.71 €
2025/0019	Raccordement électrique pour lotissement du Plumet	Enedis	3 202.82 €
2025/0020	Réalisation des accès aux parcelles lotissement du Plumet	Colas Centre Ouest	2 254.46 €
2025/0021	Branchement en eau potable lotissement du Plumet	Veolia Eau	4 055.76 €
2025/0022	Passage fibre optique lotissement du Plumet	SAS Solutel	9 432.00 €
2025/0023	Intervention sur système d'alarme aux Services Techniques	Tandem	402.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Madame LIEVOUX indique qu'elle a vu dans la presse que la commune de Longeville sur Mer avait délibéré pour rembourser au SIEEJ une partie de la somme qui avait été réclamée par le SIEEJ.

Madame le Maire explique que des discussions avaient été menées entre le SIEEJ et la commune de Longeville sur Mer et qu'un accord a été trouvé sur le montant de remboursement à délibérer par la commune de Longeville sur Mer.

La somme sera remboursée après qu'un protocole transactionnel d'accord soit signé entre la commune de Longeville sur Mer et le SIEEJ, lequel doit délibérer sur cette question tout prochainement.

Monsieur ROBIN indique qu'il a constaté que des travaux d'entretien effectués par le personnel communal étaient en cours de réalisation sur le terrain situé entre la rue de l'Océan et les Frères Lumière. Il demande si ce terrain est désormais propriété de la Commune.

Madame le Maire répond que ce terrain appartient toujours à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée qui l'a acheté pour le compte de la Commune et qui porte jusqu'à présent cette opération foncière. Elle indique qu'au terme de la convention de maîtrise foncière conclut entre l'EPF et la Commune l'entretien du terrain doit être assuré par la collectivité.

Monsieur REMAUD indique qu'un cabinet d'architectes a été mandaté par l'EPF pour lancer une étude de faisabilité d'aménagement sur cette parcelle.

Il est rappelé que le projet consiste à la fois à créer de l'habitat et des commerces en rez-de-chaussée. L'idée est de permettre la construction d'immeubles en R+3 afin de permettre que cette opération

soit la plus attractive pour un promoteur immobilier. En cas de déséquilibre financier de l'opération, la Commune devra assumer la différence.

Monsieur HERB souhaite faire deux interventions distinctes :

La première intervention concerne le terrain VERDON.

Un permis de construire a été accordé en septembre 2023 pour un projet immobilier de 28 logements, porté par le Groupe Immobilier Severini et répartis sur trois bâtiments collectifs, terrain situé à l'angle des rues Maréchal Leclerc et des Héronnais, appartenant aux conjoints VERDON.

Ce permis a été contesté par un collectif de riverains de ce quartier relevant que la « construction d'immeubles dans ce quartier résidentiel composé uniquement de maisons, pour la plupart en rez-de-chaussée aurait pour effet de modifier substantiellement le cadre de vie des riverains » (voir article de presse Les Sables Vendée Journal du 19 décembre 2024).

Compte tenu du dossier rédigé par Maître Geoffroy de Baynast, défenseur du collectif de riverains et transmis au Président du Tribunal Administratif de Nantes, qui en a acté un désistement pur et simple par une ordonnance en date du 27 novembre 2024.

Monsieur HERB se demande pourquoi la Commission d'Urbanisme n'a jamais été alertée de ce recours des tiers riverains, alors que la Municipalité qui a inévitablement été avisée de cette procédure, ce qui a laissé entendre que le promoteur s'était retiré du fait d'une relâche commerciale ou d'un bilan financier défavorable.

Monsieur HERB explique la conséquence suivante :

Jard-sur-Mer dispose de plusieurs quartiers résidentiels et à dominance résidentielle pour une superficie total d'environ 298 hectares, qu'advient-il de l'instruction de futurs projets immobiliers collectifs et que devra être la position de la municipalité au vue de l'affaire VERDON, qui pourrait faire autorité.

Monsieur REMAUD indique que les conjoints VERDON ont changé d'agence immobilière, il s'agit de l'agence BOILEAU qui a proposé la possibilité de faire une division parcellaire sur ce terrain.

Monsieur ROBIN indique que le groupe Severini a abandonné le projet en raison du recours administratif lancé par le collectif de riverains.

Madame le Maire et Monsieur REMAUD répondent que le retrait du permis de construire n'est en rien dû au recours administratif mais s'explique par le fait que la pré-commercialisation n'avait pas été concluante et n'avait pas permis de recueillir suffisamment de réservations de logement pour permettre la concrétisation de ce projet immobilier.

Monsieur HERB fait sa deuxième intervention sur le PLUi :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est maintenant engagé depuis 3 ans, un comité de pilotage a été ratifié, pour Jard sur Mer une commission du PLUi a été mise en place.

Cette commission avait pour objectif d'être éclairée sur le suivi du déroulement de l'élaboration du futur document d'urbanisme, émettre son avis et soumettre des propositions pour aider les membres du COPIL de Jard-sur-Mer, cela n'a pas été le cas.

Il faut savoir que l'essentiel des travaux exécutés (enveloppe urbaine, identification des dents creuses, bâtiments devant changer de destinations, OAP, etc....) ont été effectués sans l'appui de cette commission communale du PLUi.

Nous devons remettre prochainement, aux chargés de missions communautaires, des réponses sur des identifications et perspectives à partir de fiches qui nous ont été transmises, à savoir :

- Les sites mutables,

- Les logements vacants,
- Les bâtiments pouvant changer de destinations,
- La capacité de densification,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Aussi, je souhaiterais qu'une réunion de la commission du PLUi, pourquoi pas élargie au Conseil Municipal (avec toute la confidentialité que cela exige) soit programmée dans les meilleurs délais.

Madame le Maire indique que la Commune n'a pas la main sur le rythme des réunions.

Monsieur REMAUD précise que le comité de pilotage PLUi de la Commune s'est réunie en fin d'année dernière à trois reprises avec la chargée de missions PLUi. Il est d'accord avec Monsieur HERB qu'il faut intensifier le travail sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 21h15.

Le Maire,
Sonia GINDREAU

Le Secrétaire,
Jean-Paul RABILLER